

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2009, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'agrandissement du bâtiment sis au 12345, avenue de la Miséricorde et érigé sur le lot 1434923 du Cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait :

- une hauteur maximale du bâtiment de 12,34 mètres au lieu de 9 mètres;
- une cage d'escalier n'ayant pas le retrait requis par rapport à la façade donnant sur l'avenue de la Miséricorde;
- une aire de chargement dans la cour avant;
- un conteneur à déchets et des bacs à recyclage dans la cour avant;
- une clôture de maçonnerie dans la cour avant ayant une hauteur de 2,1 mètres au lieu de 0,90 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Montréal, ce quinzième jour de mai deux mille neuf.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Relations avec les citoyens, communications et greffe